

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai
St-Antoine, n. 27, et grande rue
Meretière, n. 52, au 2e.
A PARIS, à la librairie-correspondance
de P. Justiu, place de la Bourse,
n. 8.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles 24
heures avant les journaux de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 26 février.

Dans la revue des journaux que nous donnons plus bas, nos lecteurs pourront prendre une idée de la polémique que se livrent à Paris les partis politiques. Nous citons, suivant notre habitude, le principal organe de chacune des opinions qui sont en lice. La colère brille à travers les paroles mesurées du *Journal des Débats*, qui soutient les doctrines vaincus ; ce début annonce une opposition vive et qui ne pardonnera rien. Le *Temps* trace un tableau assez fidèle de l'embarras où se trouve la majorité, aujourd'hui flottante ; le *Messenger* fait l'histoire de la nomination des vice-présidents.

Les feuilles du tiers-parti ont beaucoup de peine à comprendre le succès de M. Duchâtel qui les embarrasse beaucoup ; elles en rendent les légitimistes et l'extrême gauche responsables ; mais elles avouent que la gauche, sous la conduite de M. O. Barrot a voté en faveur du tiers-parti. C'est un aveu remarquable : si les 70 voix qui, toutes acquises à M. O. Barrot, votaient avec les doctrinaires, nul doute que MM. Sauzet et Thiers ne tombassent demain. Il faut espérer que la gauche ne soutiendra pas long-temps un ministère qui continuerait dans toutes les parties le système du 11 mars ou du 13 octobre : des centres de la chambre, comme des extrémistes, viendra au nouveau cabinet cet avertissement sans cesse répété : « Il faut faire autrement que les doctrinaires que vous avez remplacés. »

Nous savons bien qu'il faut donner du temps à M. Thiers pour se reconnaître : il ne peut pas, du jour au lendemain, proclamer qu'il va changer de marche, et avouer qu'il s'était trompé ; si M. Thiers était venu à la tribune faire tout d'abord l'exposé d'un plan de conduite différent de celui qu'il a suivi jusqu'à présent, personne n'eût voulu le croire. Il a demandé que lui et ses collègues fussent jugés par les faits ; n'est-ce pas dire que les faits à venir ne ressembleront pas aux faits accomplis, et d'après lesquels on aurait tort de le juger.

Il est impossible que le ministère, en suivant, sans arrière-pensée, la ligne des doctrinaires, vive seulement durant cette session. Les doctrinaires suffiraient pour l'abattre quand même la gauche ne les aiderait pas. Il ne faut pas croire que la majorité sera plus facile pour eux que pour leurs prédécesseurs qu'elle n'aimait pas, mais qu'elle craignait : la majorité, au contraire, sera dix fois plus exigeante. Par cela même qu'elle doute plus de la capacité des nouveaux hommes d'état, elle sera plus disposée à les trouver en faute et à les redresser ; ainsi il faudra bien qu'ils accordent la conversion des rentes, malgré la mauvaise volonté de M. Thiers. Jusqu'à ce qu'il ait proclamé l'amnistie qu'il a promise, M. Sauzet n'aura ni paix, ni trêve, et chaque jour on lui rappellera la parole donnée, les dettes depuis si long-temps contractées.

Il ne faut donc pas prendre à la lettre les doux discours de M. Thiers ; un membre de l'ancien cabinet entrant dans le nouveau ne pouvait dire autre chose, sinon qu'il approuvait complètement tout ce qu'il avait fait jusqu'à ce jour ; qu'il conservait la plus grande estime pour ses anciens collègues, etc. On ne conçoit même pas qu'il pût parler autrement. Nous attendons le nouveau ministère à l'œuvre ; dans un mois il sera jugé.

Dans l'avant-dernière séance de la chambre des députés, au moment où M. Thiers expliquait la formation du ministère, et où il répondait de l'union des nouveaux conseillers de la couronne, de leur bonne intelligence, de la confiance qu'ils avaient les uns dans les autres, et de la conformité de leur manière d'envisager les principales questions de la politique, on a remarqué que M. Sauzet, sur son banc de ministre, faisait un geste d'assentiment.

Ce geste n'était certes pas inutile, car il confirmait une assertion vraie, sans doute aujourd'hui, mais d'une vérité si peu ancienne qu'on aurait pu facilement la révoquer en doute.

A propos de l'estime et de la confiance que MM. Sauzet et Thiers ont l'un pour l'autre, nous allons raconter une anecdote qui s'est passée, il y a deux jours, dans la salle des Pas-Perdus du palais de justice : la salle des Pas-Perdus est au moins aussi publique qu'une salle d'audience, et sans indiscrétion on peut écouter et entendre ce qui s'y dit.

On disait donc que M. Journal, bâtonnier des avocats, proposait à ses confrères d'écrire en leur nom au nouveau garde-des-sceaux pour le féliciter et lui témoigner combien le barreau de Lyon est fier de la gloire du plus illustre de ses membres, gloire qui rejailit nécessairement sur chacun des piliers de l'ordre depuis le premier jusqu'au dernier inscrit sur le tableau.

Or, la proposition de M. Journal trouvait de graves oppositions : « M. Journal peut congratuler M. Sauzet, s'il le désire, disait un des opposans ; mais moi, je ne l'autoriserai pas à écrire en mon nom. Je ne trouve pas que M. Sauzet ait tant sujet d'être glorieux de son entrée dans un ministère présidé par M. Thiers. M. Sauzet a dit à tout le monde, à son dernier voyage à Lyon, qu'il n'accepterait jamais un portefeuille dans un cabinet où se trouverait M. Thiers : il a dit qu'il n'avait pas assez de raisons d'estimer la conduite publique et privée de M. Thiers, pour consentir à s'asseoir jamais à côté de lui ; M. Sauzet a crié cela à tous ceux qui ont voulu l'en-

» tendre. Vous l'a-t-il dit, maître ***? — Et à vous, » maître ***? »

Il résultait de toutes les réponses, que dans ses épanchemens intimes, comme dans ses conversations indifférentes, M. Sauzet avait manifesté à ses amis et à ses connaissances la répugnance invincible que lui inspirait M. Thiers, le peu de cas qu'il faisait du caractère de ce ministre ; on convenait de toutes parts que M. Sauzet avait témoigné d'avance la généreuse indignation avec laquelle il se proposait de repousser des honneurs et des places qui ne lui incomberaient que sous la condition de contaminer la blanche hermine de sa vie d'honnête homme par un contact d'une pureté au moins douteuse.

Nous ne pouvons dire si M. Journal a envoyé sa lettre.

Au rédacteur du *Censeur*.

Monsieur,

Nous vous prions de publier dans le plus prochain numéro de votre journal la note suivante, en réponse à l'article inséré dans la même feuille, sous la date du 23 de ce mois, et signé par dix conseillers municipaux de la Croix-Rousse :

« La majorité du conseil municipal déclare qu'elle n'a pas cru devoir lier la commune par l'adoption d'un projet de chemin à voitures dont l'exécution est incertaine, puisqu'on a refusé de déterminer l'époque de son ouverture et de son achèvement.

» Ce motif seul, indépendamment de plusieurs autres dont l'énumération serait trop longue, a paru assez puissant pour fixer la résolution du conseil.

» La Croix-Rousse, le 24 février 1836.

» Puyroche, Collon, Peysselon, Navier-Joannon, Berger, Duverdy, Lambert-Morel, Cabias, Revol, Cusin, Rejanin, Perrod. »

C'est ce soir qu'aura lieu, au Grand-Théâtre, le second bal par souscription. Le succès du premier est d'un bon augure pour celui-ci ; M. Provence a suivi notre conseil. Sa tombola offre deux lots pleins de convoitise, ce sont deux tableaux dus au pinceau de MM. Fonville et Dubuisson. Nous regrettons que le talent de M. Guindraud n'ait pas été mis à contribution dans cette circonstance. C'était un attrait de plus. On parle de plusieurs mascarades qui se sont organisées. Elles contribueront à jeter plus de gaieté dans le bal. Les dames qui manquaient au premier bal seront cette fois en beaucoup plus grand nombre. L'ordre et le bon ton du précédent, seront pour elles une garantie. Nous souhaitons que l'essai tenté par M. Provence réussisse, et que l'an prochain, ce genre de fête soit encore plus suivi par le monde fashionable de notre cité.

La nouvelle donnée par un journal de cette ville de la suspension du service des messageries Laffite et Caillard sur la route de Bordeaux (nouvelle que nous avons reproduite) est inexacte. Cette administration n'a point de service direct de Lyon à Bordeaux ; ce sont les voitures de MM. Gailard frères et Pénicaut qui partent régulièrement pour cette destination, et que l'immense quantité de neige amoncelée dans le Puy-de-Dôme empêche de continuer leur route au-delà de Clermont.

Dimanche dernier, la voiture faisant le trajet de Chalon à Blanzay a été renversée dans le canal avec huit voyageurs. M. Lavaut, maître d'hôtel et négociant, père d'une nombreuse famille s'est élané à l'eau sans hésiter et a retiré sept de ces malheureux ; il croyait avoir tout sauvé, quand le conducteur lisant sa feuille s'aperçut qu'il lui manquait encore un voyageur. Aussitôt M. Lavaut s'élança de nouveau dans le canal et parvint à arracher cet individu à une mort certaine. Cette personne est la seule qui soit en danger. Les chevaux ont été noyés.

Un accident qui, sans un hasard heureux, aurait pu causer plus d'un désastre, est arrivé sur le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon.

Dimanche, à 4 heures du soir, un convoi de neuf wagons chargés de houille descendait à Lyon. Soit imprudence des conducteurs ou mauvais état des freins (l'un et l'autre cas peuvent être à la fois admis), ils rompirent. Avant que les wagons eussent acquis toute leur vitesse, les conducteurs s'élançèrent à terre et en furent quittes pour des contusions. Huit wagons furent se briser à la hauteur de Saint-Julien, le neuvième poursuivit avec une accélération de vitesse toujours croissante. Il allait infailliblement rencontrer les voitures remontantes des voyageurs ; Dieu sait quelle effroyable catastrophe en serait résultée ! De fortune, un pionnier s'effraya du bruit qu'il entendit à l'approche du wagon, il prit la fuite dans les champs et laissa son pic sur les rails. Cet obstacle suffit pour faire culbuter le wagon, dont les débris volèrent en éclats sur les côtés du chemin.

(*Mercurie Séguisien.*)

Me Parquin a adressé la lettre suivante à tous les journaux :

Plusieurs journaux annoncent que Nina Lassave vient de s'engager comme demoiselle de comptoir, au café de la Renaissance, place de la Bourse, aux appointemens de mille francs par mois.

Dans sa lettre du 16 de ce mois (lettre dont un journal a paru mettre en

doute l'authenticité, je ne sais vraiment par quels motifs), Fieschi me recommandait vivement cette fille : « C'est, disait-il, la seule dette qui vous restera à acquitter après mon trépas. »

Si Nina Lassave (dont je ne connais pas la demeure) se fût présentée chez moi pour invoquer les effets de la recommandation de Fieschi, à son heure dernière, nul doute qu'elle eût été accueillie avec un vif intérêt. Je ne me serais pas montré infidèle au legs pieux que j'ai reçu ; Mme Parquin avec laquelle je m'étais déjà entretenu à ce sujet se serait occupée activement de trouver un emploi convenable à Nina, et jusqu'à ce que cet emploi eût été trouvé, nous aurions veillé tous deux à ce qu'elle ne manquât de rien.

Mais puisqu'au lieu de consentir à vivre dans une condition modeste, obscure, celle qui convient à sa position, Nina Lassave, trois jours après l'exécution de son protecteur, s'afficha et se montra dans un comptoir, il m'importe de faire savoir à l'opinion publique que ce parti a été pris par elle à mon insu et contre mon consentement, de son seul gré : et, lorsqu'en s'abstenant non-seulement de s'adresser à moi, mais encore de m'indiquer son adresse, elle ne m'avait pas mis à même de réaliser les projets que, sur la demande de Fieschi, j'avais déjà formés pour elle.

Agrééz, etc.

J. B. PARQUIN.

Notre correspondant fait à ce sujet les réflexions suivantes :

Nous trouvons cette lettre pleine de convenance, et nous devons dire que tous les hommes qui se respectent, partagent le mépris de Me Parquin pour la conduite de la maîtresse de Fieschi. En attendant, la spéculation au café de la Renaissance a un scandaleux succès. Tous les dandys, tous les oisifs de Paris se disputent l'entrée de ce café, nous allons dire de ce mauvais lieu. C'est à qui verra de plus près cette ex-pensionnaire de la Salpêtrière, qui n'a ni beauté, ni âme, ni sensibilité ; qui après avoir dénoncé son bienfaiteur Morey sans que rien l'y forçât, est sortie des bras de son ignoble amant, à peine supplicié, pour passer dans un comptoir où elle étale son cynisme aux regards des sots désœuvrés.

Hier, quelques jeunes gens se sont approchés de cette femme, et lui ont exprimé avec tant d'énergie le profond dégoût qu'elle leur inspirait, qu'elle s'est évanouie.

Aujourd'hui on a dû placer deux factionnaires à la porte du café ; la foule augmente d'instant en instant, et, pour voir Nina Lassave, on est obligé de faire queue comme à l'entrée des théâtres et de déposer tout d'abord 1 franc, sans préjudice des frais de consommation.

On assure sérieusement que le fermier du droit des pauvres allait exiger la rétribution d'usage sur l'exhibition que fait le café de la Renaissance, de la nouvelle Mme Manson.

BOURSE DE PARIS DU 24 FÉVRIER.

La baisse des fonds espagnols, à Londres, a eu son contre-coup à Paris, quoiqu'elle ait été occasionnée par des nouvelles qui sont aujourd'hui reconnues fausses. Les fonds français ont éprouvé, au contraire, un peu de hausse ; mais l'activité des affaires ne s'est pas encore ranimée. Le 5 p. 100 continue, du reste, à être moins demandé que le 3 p. 100.

Opinion des Journaux sur le ministère.

National.

A la chambre des pairs, M. Thiers avait senti le besoin d'être un peu plus explicite qu'il ne l'avait été à la chambre des députés. Il a lu une déclaration plus hardie que celle de la veille, ou plutôt, ce qu'il n'avait pas osé avouer devant la chambre des députés, il s'en est vanté devant la chambre des pairs, où ses paroles ont rencontré aussi plus de faveur.

Il résulte des déclarations nouvelles de M. Thiers que, malgré sa démission donnée, il n'a pas cessé de conseiller la couronne suivant ce qui lui a paru le plus expédient. Il consent, dit-il, à porter la responsabilité de ce conseil. Il a dit au roi : « Sire, recevez ma démission ; je ne veux plus être ministre ; je ne puis plus l'être ; la chambre veut la conversion du 5 p. 100, et je suis opposé à cette mesure. Je me retire. Si cependant il m'est permis en me retirant de vous adresser un dernier conseil, je crois que le mieux que vous puissiez faire c'est, en acceptant ma démission de ministre de l'intérieur, de me reprendre pour les affaires étrangères et de me nommer président du conseil. » Voilà, suivant M. Thiers, quel a été son rôle pendant le dernier interregne ministériel, et il en accepte, dit-il, la responsabilité : il aurait dû ajouter, et le ridicule.

La plus agréable promesse que pût faire M. Thiers à la noble chambre, après l'assurance de maintenir le système dit de résistance, c'était de ne pas laisser inactives les attributions judiciaires de la cour des pairs. Au nom de ces honnêtes collègues, M. Thiers déclare que le nouveau cabinet s'adressera aux juridictions établies pour en finir avec cette partie de la presse que les lois d'intimidation devaient anéantir et qui n'a pas succombé. C'est à nous que la menace s'adresse. Les intentions qui l'ont dictée nous sont bien connues et ne nous effraient pas. Quoi que fasse M. Thiers, il ne nous comptera pas parmi ceux de qui il a dit insolentement aujourd'hui que, si l'expérience les ramenait au gouvernement et les rattachait à lui on ne les repousserait pas. Quels seraient les malheureux convertis qui voudraient essayer les mépris de pareilles gens ?

» Au premier tour de scrutin, cette fraction a voté en effet pour trois de ses membres, ce qui n'a pas empêché M. Calmon d'être nommé à une assez forte majorité, MM. Duchâtel et Ganneron, ayant obtenu un nombre égal de voix, on a pu prévoir dès-lors que le combat s'engagerait au second tour de scrutin avec des chances fort douteuses.

» Au second tour, une quinzaine de voix de l'extrême gauche se sont abstenues pour laisser passer le candidat doctrinaire qu'on appuyé les dix-huit suffrages de M. Berryer. Il est résulté de cette tactique que M. Duchâtel l'a emporté sur M. Ganneron : est-ce là un triomphe pour l'ancien ministre ? Il est évident, par le peu de succès de ses deux autres candidats, qu'il est définitivement tombé en minorité. Au troisième tour, il était définitivement évincé du débat qui s'est passé entre deux hommes du tiers-parti.

» Quelle est la moralité de tout ceci ? Que c'est une vaine et absurde prétention du nouveau cabinet de compter sur l'ancienne majorité, et d'espérer en même temps se faire appuyer par l'ancienne minorité, sans lui faire aucune concession. Par là le sort de ce ministère est jugé, s'il croit persister dans la ligne impossible qu'a tracée hier le discours du président.

Encore un trait de goût de M. Thiers ! Il termine son allocution à la chambre des pairs en la louant du courage qu'elle vient de déployer dans le jugement de l'affaire du 28 juillet. Qui s'est jamais avisé de louer dans un tribunal comme un acte de courage le malheur d'avoir prononcé trois condamnations capitales suivies d'exécution ! Puisque M. Thiers a cru devoir

faire allusion aux condamnations de Fieschi, Pepin et Morey, et qu'il s'est vanté, au commencement de son discours, d'avoir conseillé au roi le replâtrage ridicule qui a terminé la crise ministérielle, nous lui demanderons s'il entend revendiquer aussi pour lui et pour le nouveau cabinet la responsabilité des trois exécutions qui ont si funestement marqué la journée du 19 février. Encore faut-il que la responsabilité de ces exécutions appartienne à l'ancien cabinet ou au nouveau. Quatre membres de l'ancien cabinet, MM. Maison, d'Argout, Duperré et Thiers, ont dû signer le rejet du pourvoi en commutation de peine de deux des trois condamnés. MM. Sauzet et Passy, ces deux commodes et tardifs endosseurs du système qu'ils n'ont pas appliqué, mais auquel ils ont donné les lois de septembre, endosseraient bien encore, comme conséquence du système, les trois exécutions du 19 février. Cela ne serait que justice, et nous saurions du moins sous quels auspices a été accompli le nouveau remaniement ministériel. L'échafaud politique rétabli, et la crise ministérielle de vingt jours aboutissant presque en même temps au ministère de MM. Sauzet, Thiers et Passy, ces deux faits demeureraient inséparables dans les souvenirs et la gratitude de la France.

Journal des Débats.

Le nouveau cabinet semble à peine se connaître lui-même! On sait ce que le ministère a perdu; ce qu'il a gagné, personne ne le sait encore. M. Pelet de la Lozère, par exemple, est-il en état de remplacer à l'Université M. Guizot? C'est possible, mais qui le sait? Quels sont les titres connus de M. Pelet à être en France le chef de l'instruction publique? Qu'a-t-il fait pour les lettres et pour les sciences? Quel rapport antérieur y a-t-il entre lui et l'Université? C'était déjà pour l'Université une vieille et glorieuse connaissance que M. Guizot, avant même qu'il n'en devint le chef. M. Guizot avait été l'honneur de nos écoles publiques avant d'en être le patron et le protecteur officiel. L'Université savait bien qu'elle ne pouvait trouver en lui que l'intérêt le plus vif et le plus éclairé, tandis que l'Université ignore ce qu'elle doit attendre de M. Pelet, qu'elle ne connaît pas plus qu'il ne la connaît. Une seule chose jusqu'à présent est donc certaine, c'est que l'Université fait une perte immense dans M. Guizot. Une seule chose est certaine, c'est que, sous l'administration de M. Guizot, l'enseignement public en France a fait des progrès surprenants, que la même main qui prodiguait les encouragements et les facilités à l'étude des belles-lettres et des hautes sciences, ouvrait aussi des milliers d'écoles au peuple et organisait l'instruction primaire sur un plan admirable; c'est que jamais plus d'entreprises utiles et glorieuses n'ont été ou commencées ou mises à fin. Les résultats de cette administration si libérale et si sage ont étonné toute l'Europe, à ce point, qu'en Angleterre quelques personnes ont demandé la création d'un ministère de l'instruction publique, pour ne pas rester au-dessous des progrès de la France.

Ce que l'Université perd dans M. Guizot, le retrouvera-t-elle dans M. Pelet? Nous le désirons de tout notre cœur; en attendant, la perte est certaine. Notez bien que nous ne parlons ici que du ministre de l'instruction publique et non de l'homme d'Etat et de l'orateur qui ne seront pas plus faciles à remplacer. La charge que M. Pelet a prise est bien lourde!

Le commerce sait aussi ce qu'il perd dans M. Duchâtel. Dans un moment où la théorie attaque audacieusement tous les intérêts, c'était un avantage inappréciable pour le commerce que d'être représenté et défendu par un ministre aussi avancé que celui qui se soit dans la théorie, mais sachant la tempérer par la prudence. Le commerce a pu voir qu'il n'avait à craindre de M. Duchâtel ni les préjugés d'une routine aveugle, ni les entreprises d'une témérité meurtrière. M. Passy aura-t-il les mêmes ménagements et la même prudence? Dieu le veuille! Car ici les expériences sont douloureuses, et le mal qu'elles font, quand elles ne réussissent pas, est incalculable. C'est un mauvais moment à passer pour le commerce que celui de l'éducation d'un ministre.

Ce que nous voyons jusqu'à présent, c'est que les gens qui n'y regardent pas de si près en fait d'expériences téméraires comptent beaucoup sur M. Passy. Tout ce que l'on connaît de M. Sauzet, qui va remplacer M. Persil; c'est un talent de parole très-remarquable. Par un temps bien calme, à la tribune, devant une chambre qui l'écoute tranquillement, M. Sauzet trouvera autant de paroles qu'il voudra. Mais dans des jours orageux, M. Sauzet aura-t-il ce cœur intrépide de M. Persil, cette fermeté héroïque du magistrat que rien n'arrête quand il faut faire son devoir? A-t-il la science profonde de M. Persil? Nous admirons les gens qui paient aujourd'hui d'injures le courage et le dévouement de M. Persil, et qui se seraient bien gardés de prendre sa place quand il s'agissait de tenir tête à des sociétés armées, et de faire exécuter la loi sous les cris et sous les menaces d'une rébellion permanente! L'éloquence de M. Persil, pour être moins parée que celle de M. Sauzet, a eu aussi ses grands jours, et quels jours! la veille d'une révolte à Lyon et d'une révolte à Paris.

Encore une fois, nous ne disons pas que les nouveaux ministres ne feront pas aussi bien que leurs prédécesseurs; nous disons seulement que nous n'en savons rien, parce qu'ils n'ont pas eu occasion jusqu'ici de donner les mêmes preuves de capacité, de courage, de sagesse. Il y a dans le nouveau cabinet des hommes que nous connaissons assez pour aimer à croire que nous n'aurons jamais d'opposition à faire contre eux; il y en a qui ne se sont pas fait assez connaître pour que nous puissions, dès aujourd'hui, porter sur eux un jugement définitif. La présidence du conseil dans les mains de M. Thiers nous rassure. Nous connaissons le talent, le courage, l'habileté de M. Thiers. Lui aussi, il a fait ses preuves dans des temps difficiles. Nous connaissons M. le maréchal Maison, M. d'Argout, M. l'amiral Duperré; nous connaissons encore M. de Montalivet; toute la France sait quelle a été, dans le procès des ministres, en 1850, dans le cabinet du 15 mars, dans l'émeute de juin, sa courageuse et loyale conduite. Mais nous ne connaissons que fort peu M. Sauzet, M. Passy, M. Pelet; il faut les voir à l'œuvre et les juger sur leurs actes. M. Sauzet consent-il maintenant à l'ajournement de la conversion des rentes? M. Passy permettra-t-il à la France de garder Alger? Sur ces points, et sur bien d'autres, qui a cédé, des nouveaux ministres ou des membres de l'ancien ministère qui sont restés? Personne ne le sait; le ministère, peut-être, ne le sait pas lui-même....

Pendant que la chambre des députés faisait des choix dont il est difficile de saisir la couleur politique, M. Thiers faisait à la chambre des pairs une profession de foi qui explique celle qu'il a faite hier dans la chambre des députés, et qui confirme le sens que nous lui avons donné. C'est une adhésion pleine et entière à la politique du dernier cabinet; c'est une déclaration solennelle que les principes de l'ancien cabinet sont les principes du nouveau, et qu'il n'y a personne dans le cabinet qui ne les ait adoptés. M. Thiers n'est resté aux affaires que pour maintenir le gouvernement du pays dans la ligne suivie depuis cinq ans: il s'est expliqué là-dessus avec ses collègues nouveaux, qui sont tous de son avis. C'est fort bien de la part de ses nouveaux collègues; mais qui pouvait s'en douter? Était-ce là ce que croyaient le tiers-parti et l'opposition? Qu'ont-ils gagné? Nous ne voyons en vérité de gens qui aient gagné au changement ministériel que les rentiers que personne ne songe plus à inquiéter. Ils ne s'imaginaient pas que l'avènement de MM. Sauzet et Passy, leurs adversaires, pût devenir leur salut!

L'article suivant du *Messenger* nous semble bon à reproduire comme donnant la clé des votes pour la vice-présidence qui seraient assez difficiles à comprendre si l'on ne connaissait le derrière de la toile :

« On attendait avec une grande curiosité les scrutins parlementaires de ce jour, pour juger des dispositions de la chambre à l'égard du nouveau cabinet et de l'impression que le programme maigre et décoloré de M. Thiers avait produite sur elle. Nous avons à constater de curieux résultats, et surtout à les expliquer de manière à ce qu'il n'en résulte aucun malentendu.

« Dans la journée d'hier, un député du côté gauche s'était adressé à MM. Sauzet et Passy pour savoir si le nouveau ministère était disposé à tenir les engagements pris en faveur de l'amnistie par quelques-uns de ses membres, et à faire entendre sur ce point quelques bonnes paroles qu'il dut reporter à ses collègues pour les déterminer à appuyer les candidats du ministère à la vice-présidence. Une démarche du même genre avait été faite, assure-t-on, par le plus brillant organe de l'opposition légitimiste. L'un et l'autre n'ont obtenu que de sèches déclarations de l'intention bien arrêtée du ministère de ne rien changer à la politique de l'ancien cabinet, et de repousser comme lui toute grande mesure de clémence et de réparation.

« Le soir, diverses réunions de députés ont eu lieu pour arrêter de

listes de candidats à la vice-présidence. Dans le camp doctrinaire, M. Guizot n'ayant pas voulu se prêter à la candidature, pour ne pas encourir un échec certain, on a résolu de porter toutes les voix sur MM. Duchâtel, Persil et Jacqueminot. Le tiers-parti a choisi pour ses candidats MM. Calmon, Ganneron et Teste, qui dès-lors devenaient les candidats du ministère. Les 70 députés qui votent avec M. Odilon-Barrot ont engagé leurs voix à cette liste, sans rien stipuler pour eux-mêmes. Les 25 députés de l'extrême gauche exprimaient l'intention de voter avec leurs voisins immédiats, si la liste de candidature portait un seul nom de la gauche, ou même de cette nuance qui est entre le côté gauche et le tiers-parti, et que l'on peut personifier par les noms de MM. de Sade et Béranger. Cette condition n'étant pas remplie, ils se sont déterminés à rester neutres dans le débat entre le tiers-parti et les doctrinaires.

Le Temps.

La chambre a choisi pour vice-présidents MM. de Calmon, Duchâtel et Teste. Il faut expliquer ces nominations.

Le parti doctrinaire avait choisi pour candidats MM. Persil, Duchâtel et Jacqueminot. M. Guizot avait refusé de courir lui-même la chance de la majorité. Il s'était bien gardé de risquer un nom des fidèles de son propre parti, de MM. Dumon ou Duvergier de Hauranne, par exemple. Il y avait plus de chance à spéculer par d'autres choix sur d'anciens attachements, sur des habitudes prises, sur des liaisons contractées.

Les députés qui se réunissent chez M. Ganneron, la réunion qui a lieu rue de Choiseul, et les députés qui votent avec M. Odilon-Barrot, étaient tombés d'accord pour porter MM. Calmon, Ganneron et Teste.

A part ces groupes, il restait vingt-cinq députés de l'extrême gauche, qui n'ont pu s'entendre avec les amis de M. Barrot sur les candidats à préférer.

En second lieu, 17 députés légitimistes se tenaient en réserve, et se réjouissaient de voir la chambre partagée en tant de fractions diverses; sûrs que leur petit nombre en pourrait acquiescer dans l'occasion une plus grande importance, et qu'ils trouveraient peut-être le moment de dire: et nous aussi, nous sommes la majorité!

Le ministère ne s'était pas prononcé.

Au premier tour de scrutin, M. Calmon, réunissant 218 suffrages, a passé sans contestation.

Les vingt-cinq voix de l'extrême gauche s'étaient toutefois portées sur MM. Dupont (de l'Eure), Laffitte et Salverte.

MM. Duchâtel et Ganneron avaient chacun 164 voix. Les voix légitimistes étaient pour M. Duchâtel, les voix de l'extrême gauche se sont abstenues de voter, et M. Duchâtel l'a emporté par cette tactique.

Aux légitimistes il n'y a rien à dire. Ils jouent leur jeu. La *Gazette de France* le dit nettement ce soir: ils profitent de la division des partis dans la chambre, pour essayer de les rendre tous impossibles. Il y a plus. Au pis aller, pour un légitimiste, mieux vaut un doctrinaire que tout autre. N'y a-t-il pas au fond fraternité de souvenirs, de principes, de système gouvernemental? C'est contre la révolution que nous croyons voter en votant pour vous aujourd'hui, disaient quelques-uns d'entre eux aux amis de M. Guizot. L'alliance est donc toute simple et pouvait être aisément prévue.

Mais la gauche, quelle a été sa pensée aujourd'hui? Nous ne parlons pas des amis de M. Barrot, qui ont compris la véritable situation des choses et ne se renferment pas dans je ne sais quel protestantisme inutile. Mais, de bonne foi, les 25 voix de l'extrême gauche ont-elles la prétention d'asservir toute la chambre et le ministère?

Que nous importe, répondent-ils, que le nouveau cabinet succombe ou demeure? Nous ne saurions voter pour qui n'est pas avec nous.

Mais c'est une erreur qu'il est incroyable qu'on partage, car les votes qu'on refuse aux uns, on les donne, même en s'abstenant, à leurs adversaires; et l'extrême gauche a été doctrinaire pendant tout un scrutin, à moins qu'elle ne préfère avoir été légitimiste.

Quant à la majorité, on serait presque en droit de lui demander ce qu'elle veut. N'est-ce pas elle qui a renversé l'ancien cabinet? Comment les ministres démissionnaires ont-ils donc aujourd'hui ses suffrages? Nous savons bien que les voix données à M. Duchâtel, et même, dans le premier tour de scrutin, à MM. Persil et Jacqueminot, sont loin d'être toutes doctrinaires. Il y a des affections privées, des ménagements de personnes, un désir de contenter tout le monde. Mais enfin si la majorité a fait tort à quelqu'un, c'est bien plutôt à elle-même qu'au ministère, car M. Duchâtel avait été prié de faire partie du nouveau cabinet. M. Persil était d'ailleurs l'homme qu'on eût voulu surtout voir préféré par la chambre.

La chambre, en lui refusant la vice-présidence, a porté un dernier coup à la doctrine; mais il serait temps que la majorité se souvint tout-à-fait qu'elle est en présence du pays, et qu'il lui appartient d'avoir une volonté deux jours de suite. Le ministère a demandé d'être jugé sur ses actes; serait-il bien facile de juger la chambre si elle faisait la même demande?

Au reste, la séance d'aujourd'hui était surtout importante pour l'étude des éléments qui composent la chambre. Le ministère n'a été ni jugé ni mis en cause, les doctrinaires ont commencé à se dessiner, ils ont commencé à choisir leurs amis et leurs adversaires.

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 28 février, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

Correspondance particulière du Censeur.

Paris, 24 février 1836.

M. d'Argout, nous assure-t-on, suit l'exemple de M. de Montalivet, en laissant pourvoir à son remplacement comme gouverneur de la banque. On ne connaît pas encore précisément le nom de son successeur; les uns parlent de M. Duchâtel, le vice-président; les autres, au contraire, prétendent que la place est promise à M. Pillet-Will, banquier de Paris.

Du reste, le nombre des mutations qu'on supposait devoir s'opérer dans les ministères sera moins considérable que ne le prétendaient certaines personnes. Ainsi, M. Guigard n'abandonne pas le ministère de l'intérieur; il y reste directeur des monuments publics, quoique la commission du budget ait rayé son traitement.

M. Cavé reste aussi directeur des beaux-arts.

Quant à M. Martin, il suit M. Thiers au ministère des affaires étrangères; c'est M. Gustave de Wailly qui devient chef du cabinet de M. de Montalivet.

— L'affaire du complot de Neuilly ne viendra devant la cour d'assises de la Seine que dans la seconde quinzaine de mars.

— Dans le rapport lu à la chambre par M. d'Harcourt sur des demandes de crédits, faites par M. le ministre de la marine, on sait que le gouvernement demande une augmentation de 160 hommes dans la garnison de la Guyanne française, dans la prévision d'une guerre avec le Brésil.

— M. Thiers et Mmes Thiers et Dosne étaient installés dès hier soir au ministère des affaires étrangères.

— M. Vassal, le commissaire de police qui était chargé de demander à Pepin, au pied de l'échafaud, ses dernières révélations, a été nommé le lendemain chevalier de la Légion-d'Honneur.

— La société de la morale chrétienne vient de rédiger une pétition pour l'abolition de la peine de mort. Cette pétition sera déposée sur le bureau de la chambre des députés.

— La *Gazette des Tribunaux* et le *Droit* sont en guerre depuis quelques jours. La *Gazette* est accusée par le *Droit*, et peut-être non sans raison, d'avoir apporté ses flagorneries et ses adulations aux pieds du pouvoir qui frappe et qui sévit.

— On devait donner aujourd'hui, mercredi, la première représentation des *Huguenots* à l'Académie royale de musique. Mais une indisposition subite de Nourrit a forcé l'administration de faire relâche. Les *Huguenots*, auxquels il est besoin, d'ailleurs, d'une nouvelle répétition générale, ne seront donnés que lundi. On voulait d'abord remettre la représentation de l'œuvre de Meyer-Bear à vendredi, mais le célèbre auteur de *Robert-le-Diable* n'a jamais voulu entendre raison sur ce point. Quoique israélite, il redoute sérieusement l'influence fatale du vendredi, et il a formellement déclaré que son opéra ne serait pas donné pour la première fois ce jour-là.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Correspondance particulière du Censeur.

SÉANCE DU 24 FÉVRIER. — PRÉSIDENTIE DE M. DUPIN AÎNÉ.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Le peu de membres présents se livrent à des conversations fort tumultueuses dans l'hémicycle. Parmi ces messieurs, on remarque M. Pelet de la Lozère, ministre de l'instruction publique, et M. Vivien, qui forment le centre d'un groupe qui les écoute. M. Falchiron paraît fort contrarié de n'être l'objet d'aucune attention. M. Sauzet, garde des sceaux, entre dans la salle avec M. Passy; le nouveau ministre de la justice hésite toujours à prendre place au banc de douleur.

M. Dagueuest, élu à Orthès, prête serment.

M. le président: Il y a trois bureaux, le premier, le troisième et le quatrième, qui ont des commissaires à nommer pour la commission du budget, en remplacement de MM. Sauzet, Passy et Pelet, devenus ministres; ces bureaux seront convoqués à domicile. (Au centre, murmures violents.)

M. Falchiron: Ce sont les mêmes bureaux qu'il faut convoquer; autrement il y aurait des bureaux qui auraient cinq et les autres six commissaires.

M. le président: Cela est impossible: il n'y a plus d'autres bureaux que les derniers. On nomme des commissaires de la chambre et non des bureaux.

M. Falchiron: Ces bureaux avaient leur opinion, et il peut se faire qu'elle ne soit plus représentée.

M. Aug. Giraud: C'est vrai.

M. le président: Je vous répète qu'il s'agit de représenter la chambre et non les bureaux; d'ailleurs, c'est le sort qui décide de leur composition, et le hasard est ce qu'il y a de plus juste en pareil cas. (Vives réclamations au centre.)

M. le président: Alors je consulte la chambre.

Une forte majorité se prononce contre la proposition de M. Falchiron. L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet de loi sur les chemins vicinaux. La parole est à M. Tesnière.

L'honorable député soutient au milieu du bruit des conversations le projet tel que la commission l'a amendé.

M. Jaubert à la parole contre le projet. Il commence par remercier la chambre de l'attention qu'elle a prêtée à son long discours dans la séance du 8 de ce mois, il croirait inutile de combattre ce projet si la commission n'avait pas cru devoir persister dans son opinion et inviter les opposants à adopter son système, qui cependant n'est pas sans critiques possibles, puisque la commission elle-même a pu réduire son premier projet de 53 articles à 15 sans préjudice de ce que la discussion fera encore retrancher. L'honorable membre reproduit au milieu des murmures les arguments qu'il a fait valoir pendant deux heures il y a trois semaines.

La chambre est fort impatiente de voir la fin de ce discours.

Pendant que M. Jaubert occupe la tribune, MM. Thiers et Montalivet viennent prendre leur place; M. Baude prend place près d'eux et cause longuement avec M. Passy. M. Persil est le seul des anciens ministres présent à la séance, il siège au troisième banc du centre auprès de M. Errouf. M. le rapporteur Vatout paraît fort ennuyé des arguments de M. Jaubert; tout-à-coup, M. Jaubert est interrompu par un de ses collègues qui réclame vivement la parole.

M. le président: Vous aurez la parole après.

M. Albert: Soit après. On a cité la Charente et on a fait une erreur.

M. Jaubert continue en disant que, dût-il s'exposer à de nouvelles interpellations, il citera d'autres départements. La chambre que l'interpellation a surprise au milieu des conversations et n'écoute pas davantage l'éloge des ponts-et-chaussées que répète encore aujourd'hui l'orateur, et la critique du projet de M. Havin et de la rédaction de la commission.

M. Guizot entre à trois heures et demie, il sourit en voyant M. Jaubert à la tribune, réclamant un nouveau renvoi à la commission.

En passant devant M. Thiers, il lui serre la main.

M. Jaubert termine en votant contre le projet, et il supplie le nouveau cabinet de n'en pas faire une question de cabinet. (Hilarité sur tous les bancs.) Il pense qu'il faut s'occuper des lacunes des routes royales, et il est dans l'intention, si le ministère ne prend pas l'initiative, de présenter une proposition à ce sujet.

M. Passy, ministre du commerce: La chambre comprendra, sans doute, que les routes royales ont besoin d'être achevées. De grands travaux ont été faits, les matériaux sont préparés, mais dans la situation actuelle on ne peut les employer, car il n'y a pas de fonds votés à cet effet. Si en 1836, il n'en est pas voté, on ne pourra continuer, et cependant il importe de terminer promptement les travaux; mais aussi il importe de ne demander à la chambre de fonds que lorsque cela est indispensable.

M. le président: M. Albert a la parole, pour un fait personnel à son département. (Hilarité prolongée.)

M. Albert: Je n'ai pas l'intention d'entrer dans la discussion générale; mais on a attaqué le préfet et le conseil-général de la Charente; je veux, comme c'est mon droit, les défendre.

La chambre n'écoute pas; on voit qu'il ne s'agit que des intérêts matériels du pays.

M. Albert: Messieurs, en réclamant pour mon département, je réclame pour tous.

La chambre ne veut pas écouter davantage les éloges du préfet et du conseil-général de la Charente, et la statistique des travaux opérés dans ce département, aussi l'orateur en profite pour occuper la tribune pendant près d'une heure.

M. Jaubert: Je ne veux pas interrompre la discussion; mais je prends l'engagement de prouver que mes observations sur le département de la Charente sont bien fondées.

M. Defette, auquel la chambre ne prête aucune attention, discute le projet, et si nous avons pu bien saisir son opinion, il parle en faveur du projet, cependant il réclame le rejet de l'art. 5.

M. de Préfalon monte à la tribune, il se propose de traiter la question de la prestation en nature qu'il regarde comme contraire à l'art. 2 de la charte qui porte que les charges de l'état seront supportées également en raison de la fortune de chacun, tandis que le projet, au lieu de cela, compte les têtes au lieu de la fortune. La prestation en nature, c'est le travail forcé, c'est-à-dire la barbarie.

L'orateur repousse le projet.

Chronique.

Bien qu'on ait parlé de la retraite de M. Gisquet, il reste, assure-t-on, à la préfecture de police.

— Une dépêche télégraphique annonce que M. d'Huolstein a été élu député à Thionville en remplacement de M. Poulmaire.

— Le maréchal Gérard est nommé grand-chancelier de la Légion-d'Honneur.

— Tous les Egyptiens qui ont été élevés en France aux frais de Mehemet-Ali, et qui avaient été rappelés par ce pacha, sont partis le 10 de ce mois de Marseille pour Alexandrie, sur le navire de commerce l'*Heureux Antoine*, capitaine Lombard.

— Sous le titre : *Violation de domicile, tentative d'assassinat*, le *Libéral* de Bruxelles publie l'article suivant, sous la date du 21 février :

Au moment de mettre sous presse, une vingtaine d'hommes, tant brigadiers que soldats, du régiment des guides, ont fait une irruption dans notre établissement ; ils ont envahi notre bureau, les chambres y contiguës, et ont, avec leurs sabres, tout brisés, sans rien oublier, pas même un cabriolet qui se trouvait sous le vestibule ; après cet exploit héroïque, et après avoir eu la lâcheté de maltraiter le sieur Gillo, un de nos rédacteurs, qui se trouvait seul dans une chambre, ils se sont retirés en toute hâte.

Nous reviendrons demain sur ces actes brutaux, qui ne se commettraient pas même en Turquie. Il est impossible d'évaluer pour le moment la valeur des dégâts considérables commis par ces vandales.

— On lit dans l'*Album de la Creuse* du 19 février :

On a beaucoup parlé, dans ces derniers temps, du mariage prêt à se conclure, d'un officier polonais, avec M^{me} H.-L., de Felletin. M^{me} H.-L. est veuve, âgée de plus de 45 ans, sans enfans ; l'officier polonais, plus jeune à la vérité, s'était fait connaître dans la ville de Felletin sous les rapports les plus honorables, rien ne paraissait donc devoir s'opposer à une union qui comblait les vœux des contractans et assurait une position convenable à un étranger digne de l'intérêt général.

» M. le préfet de la Creuse en a jugé autrement : comme le mariage de l'estimable veuve contrariait sa famille, il a immédiatement, sur la demande des grands parens et sans autre motif connu, changé la résidence de l'officier polonais ; il l'a éloigné arbitrairement de la ville où il vivait paisible et honoré, sous la protection de tous les bons citoyens ; il l'a proscrit de nouveau, autant qu'il était en lui.

» Le mariage projeté est indéfiniment ajourné, sinon rompu, par l'impossibilité actuelle de le conclure.

» Partout, en France, on facilite l'établissement de ces hôtes malheureux ; le gouvernement satisfait ainsi aux sympathies nationales, et c'est un bon calcul d'économie. Dans la Creuse, il paraît que l'émigration polonaise doit être frustrée même du droit commun.

» Il n'est pas besoin de dire que le coup d'autorité de M. le préfet a été jugé odieux et ridicule par tout le monde, excepté par la famille de M^{me} H.-L. »

— Depuis un temps immémorial les habitans du comté de Lancaster, en Angleterre, sont persuadés qu'il existe dans leur pays des sorcières dont le pouvoir s'étend sur tout le territoire de la Grande-Bretagne, et qui jettent sur leurs victimes un sortilège, que l'on appelle par cette raison *Lanscashire-Withcraft*.

Ces sorcières frappent du maléfice le plus déplorable les nouveaux mariés qui avaient auparavant promis mariage à une autre belle. Le charme dure jusqu'à ce que l'amante délaissée ait pardonné, ce qui n'arrive jamais ; ou jusqu'à ce qu'une autre sorcière plus puissante ait détruit le maléfice, ce qui ne coûte qu'un peu d'argent.

Un jeune villageois de Bowlee, près de Middleton, est persuadé que l'on a usé contre lui de l'influence d'une des sorcières de son pays.

Après avoir fait long-temps la cour à une jolie paysanne, il l'a abandonnée pour épouser la fille d'un riche fermier. La première maîtresse a dit le jour des noces à ses compagnes : « Ils vont rire et boire toute la journée, mais ce soir mon infidèle trouvera du mécompte ; j'ai trouvé une brave sorcière qui me vengera. »

Ce qui est certain, c'est que dès la première nuit de son mariage, le jeune villageois est tombé dans une affliction profonde et presque dans l'abrutissement. Il passe des journées entières assis à la même place sans proférer aucune parole, il ne se plaint d'aucune douleur et paraît jouir de la santé la plus parfaite. Son moral seul a été affecté de ridicules superstitions.

Les journaux du comté de Lancaster ont publié cette aventure, et leurs articles ont été répétés par ceux de Londres. Beaucoup de personnes crédules et particulièrement les vieilles filles croient au pouvoir des sorcières, et disent que si elles en usaient plus souvent on ne verrait pas tant d'infidèles.

(*Gazette des Tribunaux.*)

— Nous regrettons d'avoir à rendre publique une des plus horribles énormités qu'ait jamais consommées la main d'un homme. La femme de John Cowen, tabletier, demeurant à Walmet-street, à quelques portes au-dessus de Columbia-street, revenait du marché. Une querelle s'engagea entre elle et son mari ; devenu furieux, celui-ci, saisis une hache et l'en frappa à la tête, dont il fendit un côté tout entier. En voyant l'effet qu'avait produit le coup sur sa femme, le misérable s'élança sur ses deux enfans, qui criaient à côté de leur mère, sépara presque entièrement du corps la tête de l'un et frappa l'autre d'un coup mortel. L'aîné avait environ quatre ans, et le plus jeune probablement deux. Le meurtrier s'enfuit à l'instant, et était déjà à trois milles et demi du théâtre de son crime quand il fut arrêté par la police et conduit en prison, accompagné d'une foule immense, tellement exaspérée, qu'elle

l'aurait probablement exécuté sans jugement, si on ne l'eût mis à cheval pour le conduire en prison.

Il a reconnu avoir assassiné sa femme, et mérité d'être pendu pour cela. Quant à la mort de ses enfans, il l'explique par l'idée de n'avoir pas voulu laisser des innocens souffrir de son crime.

(*Cincinnati-Post.*)

— Est-ce à M. Dessault, cordonnier, que j'ai l'honneur de parler ?

— A lui-même, qu'est-ce qu'il y a pour votre service ?

— Tiens ! il ne m'reconnait pas !

— Ma foi non ; quand je vous aurai vu encore une fois, ça fera deux.

— Pas possible ! J'suis donc bien changé. Regardez-moi encore un peu voir en face. Vous n'm'e r'connaissez pas ? Moi, Joseph Hugot, votre cousin de Tonnerre. A preuve que v'là un bonnet de coton qui sort des mains de votre beau-père, le papa Brouillat, bonnetier et éclusier de ladite ville.

— Ma foi ! si vous êtes le cousin Hugot, vous êtes bien changé, tout de même. Qu'est-ce que vous avez donc fait de votre ventre ?

— N'm'en parlez pas. C'est la révolution de juillet ; j'ai amoindri par le chagrin. Voyez-vous, j'étais un peu pour les autres, moi ; les opinions sont libres. Ça n'empêche pas que je vous apporte de la part du papa Brouillat une pièce de vin qui n'est pas piquée des vers, que j'ai laissée à Bercy, ainsi qu'un sac de fromage, également à votre adresse. A propos, où est-elle donc votre femme ? faut que je l'embrasse. Pour vous finir, monsieur le président, ma femme arrive, qui d'abord ne le reconnaît pas plus que moi, et v'là qu'il lui saute au cou et qui l'embrasse, qui la rembrasse, que ça faisait plaisir à voir. « Ah ! qu'il dit : faut que je l'embrasse pour ton père, et puis que je t'embrasse pour la tante ; faut que je t'embrasse pour ta marraine, sans oublier ton petit frère de lait. Tu ressembles au père Brouillat comme deux gouttes d'eau. » Ma foi, voyant qu'il tutoyait ma femme et qu'il l'embrassait comme ça, ça m'inspire de la confiance ; je l'invite à souper, il accepte, bien sûr.

Pendant le souper, je lui dis : J'ai 34 fr. 50 c. à faire passer à mon beau-père, puis-que vous repartez après-demain, c'est une fameuse occasion, si vous voulez vous en charger ? Donnez-les moi qu'il me dit, j'y vous réponds qu'il n'aura rien à payer pour le port. J'ai donné les 34 fr. 50 c. et j'le retiens à coucher avec moi.

Le lendemain matin nous nous levons de bonne heure, pour aller chercher à Bercy le vin et les fromages du beau-père. Quand nous avons fait quelques pas dans la rue, v'là qui m'dit : « Dites donc, cousin, si nous emportions une bouteille vide, ça fait que nous en rapporterions dedans, et votre petite femme pourrait en goûter tout de suite. » Fameux ! que j'ai dit, attendez-moi là. Quand j'suis revenu avec la bouteille, bernique ! mon homme avait disparu, et j'n'en ai plus entendu parler.

L'individu qui a ainsi escroqué le pauvre M. Dessault, est un nommé Bernardin, petit, maigre, âgé de 55 à 60 ans, dont l'état paraît être d'être le cousin de tout le monde, et d'arriver de toutes les villes de France. Sous les noms de Ménétrier, de Tétard, de Jules, de Benjamin Lefranc, etc., il s'est présenté chez plus de dix particuliers, dont il était toujours cousin par les femmes, il a escroqué à tous un bon dîner d'abord, pris à l'un 10 fr., à l'autre 30, etc.

Le meilleur tour de Bernardin est d'avoir jusqu'ici échappé aux recherches de la justice, bien qu'il ait été signalé à tous les agens de police du royaume. Le tribunal l'a condamné à six mois de prison et aux frais.

(*Le Droit.*)

VARIÉTÉS.

HISTOIRE PARLEMENTAIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,

Par MM. BUCHEZ et ROUX. (1)

(4^{me} article.)

(Voir nos numéros des 13 et 28 août 1835, et 8 janvier 1836.)

Nos lecteurs ont déjà pu apprécier, dans notre dernier article, la physionomie toute nouvelle, donnée par l'histoire parlementaire, aux événemens qui signalèrent le début et une grande partie de la carrière de l'assemblée législative, et il leur a été facile de voir combien l'esprit qui anima cette assemblée fut différent de celui qui avait présidé aux travaux de la Constituante. Purgée des élémens contre-révolutionnaires qui, en 1789, avaient faussé la représentation nationale, et choisie exclusivement dans les rangs de la bourgeoisie, la seconde législature se souleva constamment à la hauteur de l'opinion publique, et nous avons prouvé que plus d'une fois elle prit sur la presse et les sociétés populaires une glorieuse initiative. Cette différence entre les deux assemblées ne résulta pas seulement de la différence de leur composition, et, selon nous, elle fut surtout produite par le noble caractère et le dévouement sublime des hommes qui formèrent le parti dominant à l'assemblée législative. Séduits par les intrigues de la cour ou découragés par les exigences toujours croissantes de l'opinion, les membres les plus distingués de la Constituante avaient déserté successivement les rangs populaires, et ceux qui, dans l'hiver 1791, avaient dénoncé aux Jacobins la perfidie de Mirabeau, devenus quelques mois après plus rétrogrades que lui, travaillaient d'un commun accord pour changer la constitution et détruire le principe démocratique. Combien les illustres patriotes, que l'histoire a immortalisés sous le nom de Girondins, montrèrent plus de courage et de vertu ! eux aussi, ils furent en butte aux dénonciations et à la haine d'un parti audacieux ; ils furent abreuvés de calomnies bien plus amères que les constituans, et cependant leur ardeur ne se ralentit jamais, et l'ingratitude dont on paya leurs services ne fit

qu'accroître leur abnégation patriotique. La vérité de cette observation qui a échappé aux historiens, est prouvée jusqu'à l'évidence par les documens si précieux, offerts à chaque page dans le recueil de MM. Buchez et Roux.

Les échecs éprouvés par les troupes françaises au début de la campagne de Belgique, avaient occasionné les plus sérieuses inquiétudes, et on craignait un instant de voir arriver l'ennemi aux portes de la Capitale. Cette circonstance donna la pensée de la formation d'un camp de 20,000 hommes pris parmi les fédérés du département, et destiné à la défense de Paris. Le ministre de la guerre, Servan, vint en faire la proposition à l'assemblée, et, contre toute attente, cette proposition si éminemment opportune excita la plus vive opposition. Les Feuillans la combattirent comme injurieuse pour la garde nationale de Paris, et comme devant plonger la Capitale dans les horreurs de la guerre civile. Il serait difficile d'expliquer les motifs qui dirigèrent, dans cette occasion, la conduite des constitutionnels. On pourrait l'attribuer à un plan de trahison imaginé par ce parti ; mais en voyant figurer parmi ses chefs des hommes aussi purs que les Lafayette, les Girardin et les Dumas, on doit supposer plutôt que les Feuillans, préoccupés par la crainte des agitations inséparables des changemens politiques, voulaient avant tout contenir l'effervescence révolutionnaire ; et que, regardant l'ordre public comme le premier de tous les besoins, son maintien ne leur paraissait pas trop chèrement acheté au prix de la liberté et de l'indépendance nationale. Si telles furent les raisons qui déterminèrent les royalistes constitutionnels à s'opposer au décret des 20,000 hommes, on ne saurait expliquer de la même manière l'appui que leur prêta le chef avoué du parti montagnard.

Le projet de Servan fut attaqué violemment par Robespierre, à la tribune des Jacobins, et devant le défenseur de la Constitution. Selon lui, la mesure était dangereuse, parce qu'elle mettait à la disposition du pouvoir une force dont il pourrait se servir plus tard pour anéantir la liberté. Il serait ridicule de supposer qu'un homme tel que Robespierre eût conçu de bonne foi une crainte de cette nature. Les 20,000 fédérés devant être nécessairement choisis parmi les patriotes les plus prononcés, ce n'était pas dans leurs rangs que l'on pouvait trouver des séides d'un pouvoir conspirateur ; et on avait à redouter plutôt leur exaltation révolutionnaire. Robespierre ne fut pas dupe des sentimens qu'il exprimait ; mais, s'il est permis de faire des conjectures sur le caractère d'un homme doué au plus haut degré de cette intelligence qui fait pressentir les événemens, et qui a sur ses rivaux l'avantage d'avoir un but marqué dès l'origine de sa carrière politique, il est à croire qu'il vit dans le décret des 20,000 hommes l'institution d'une force départementale, capable de protéger la représentation nationale et de contenir par son énergie une popuïace sur laquelle il avait déjà conçu des projets.

Mais le moment n'était pas encore arrivé où le peuple de Paris devait adopter comme des décrets du ciel les lugubres inspirations de Robespierre, et où sa haine devait se convertir en arrêts de mort ou de proscription. Quand on vit Louis XVI, à la fois refusant son approbation à l'appel des fédérés, et renversant le ministère girondin pour en choisir un autre parmi les Feuillans, il n'y eut qu'une voix à Paris pour demander le rappel des ministres patriotes, et le ressentiment du peuple produisit la journée du 20 juin 1792.

Les matériaux recueillis par MM. Buchez et Roux sur cet événement sont très-nombreux, et leur ensemble donne la preuve que la journée du 20 juin fut une véritable préparation au 10 août, et que l'esprit qui y domina fut tout girondin. Le cri de ralliement des insurgés fut le rappel des ministres ; et lorsque le peuple, après avoir envahi le château, en fut venu à des démonstrations menaçantes pour la sûreté du roi et de sa famille, quelques mots prononcés par Pétion suffirent pour calmer la tempête et pour soustraire les têtes royales à un péril imminent.

Ce terrible avertissement ne fut compris ni par la cour ni par la majorité de la législature, et la modération fut attribuée à la faiblesse du parti démocratique. La journée du 20 juin qui devait être regardée comme un signal de mort pour la monarchie, fut considérée par les royalistes comme un jour de triomphe ; et parce qu'ils avaient échappé, pour ainsi dire, miraculeusement aux vengeances populaires, ils crurent le moment arrivé de prévenir pour toujours de semblables événemens en arrêtant dans sa course le char de la révolution.

Tel fut le sens des tentatives faites quelques jours après le 20 juin par l'homme qui était à la fois l'honneur et le bouchier du parti feuillant. Lafayette parut à la barre de l'assemblée pour lui demander justice de l'attentat commis envers la royauté ; et sa présence, en électrisant les constitutionnels, vint réveiller chez eux pour la dernière fois une énergie déjà prête à s'éteindre. Malgré la vive opposition des patriotes, malgré l'éloquente ironie de Vergniaud et de Guadet, qui lancèrent contre le général de l'armée de Belgique les sarcasmes les plus foudroyans, la pétition fut adoptée par l'assemblée, et Lafayette devint l'objet d'une véritable ovation parlementaire.

Cette lutte qui fut la dernière entre les deux partis rivaux dans l'assemblée, fut aussi la dernière occasion qui vint rétablir un instant l'harmonie dans le camp démocratique. Rien de plus curieux que les détails donnés par l'histoire parlementaire sur la réception qui fut faite aux députés patriotes dans la société des Jacobins. Ce fut à qui rendrait hommage aux Girondins, et Robespierre lui-même, entraîné par le mouvement général, accorda des louanges à Guadet et Brissot. Mais comme le dépit sait mal se dissimuler au milieu de ces éloges que la force des circonstances semble arracher au chef du parti montagnard, et comme dans son discours tout est calculé pour ravaler le mérite de ses adversaires ! S'il se montre ému, c'est pour exprimer en quelque sorte la surprise que lui fait éprouver un patriotisme sur lequel il ne comptait plus, et si son approbation est sans enthousiasme, c'est que la satisfaction

(1) Paris ; Paulin, rue de Seine, n° 55.

qu'il parait ressentir de la conduite des Girondins, est troublée par une crainte dont il ne saurait se défendre, celle de voir leur zèle se refroidir bientôt. Ceux qui furent l'objet de cet attendrissement hypocrite de Robespierre ne durent pas se faire illusion sur ses véritables sentimens, et les précautions même qu'il employa pour déguiser les passions jalouses dont son ame était dévorée, durent leur donner la conviction qu'avec un homme de cette trempe une réconciliation sincère était impossible.

Son orgueil devait recevoir quelques jours après une blessure plus cruelle encore. Vergniaud fit à l'assemblée la motion de déclarer la patrie en danger et de rendre les ministres responsables des conséquences qu'entraînerait le refus de sanction du décret des 20,000 hommes. Cet orateur déjà célèbre mit le sceau à sa réputation, et la tribune nationale n'avait jamais retenti des accents d'une aussi haute éloquence. L'assemblée entière tressaillit, lorsqu'empruntant la forme hypothétique il fit la peinture animée des trahisons de Louis XVI, et de cette fiction admirable la vérité ressortit si frappante que les Feuillans eux-mêmes furent forcés de donner raison à l'orateur. Il n'existe pas d'exemple d'un succès de tribune aussi prodigieux. Par son discours, Vergniaud avait détruit les espérances des Constitutionnels et anéanti pour toujours l'audace que la journée du 20 juin semblait avoir fait renaître chez eux. Réduits, pour ainsi dire, à implorer la pitié de leurs collègues, ils imaginèrent un de ces stratagèmes parlementaires dont l'effet ne pouvait être que celui du moment. Lamourette, évêque de Lyon, fit un appel à la concorde, et invoquant l'amour de la patrie commun à tous les députés, il les conjura de sacrifier leurs haines à ce sentiment sacré. L'orateur avait cherché à exciter l'enthousiasme de l'assemblée, et l'enthousiasme se chargea de lui répondre. Son discours produisit une véritable scène de théâtre, pendant laquelle on vit avec étonnement les membres de l'opinion la plus opposée se prodiguer des embrassemens fraternels et se promettre une éternelle amitié. Pendant que les mandataires de la nation semblaient ainsi oublier leurs dissentimens dans une touchante effusion, ce ne fut pas un spectacle moins curieux que le coup-d'œil présenté par les tribunes publiques. L'indifférence montrée par le peuple pour la parade parlementaire, offerte à ses regards, dut convaincre les législateurs que tout projet de réconciliation serait éphémère et que l'heure suprême de la monarchie avait déjà sonné.

La cour d'ailleurs paraissait empressée de courir à sa perte. Un arrêté du département sollicité par le roi suspendit Pétion de ses fonctions de maire de Paris pour sa conduite dans la journée du 20 juin. Cette décision déferée à l'assemblée fut cassée par elle, et le magistrat triomphant parut à la fédération du 14 juillet, et y reçut les témoignages les plus vifs de la reconnaissance et de l'admiration du peuple. Louis XVI aussi figura dans cette cérémonie, mais comme un captif suivant le char du vainqueur et dans un état d'humiliation capable d'exciter la pitié.

Quelques jours après, s'agita dans l'assemblée la question qui, à propos d'un simple citoyen, devait décider de celui d'une monarchie de treize siècles. Le décret d'accusation contre le général Lafayette réclamé déjà par Brissot, fut de nouveau demandé par une pétition des fédérés, et après une orageuse discussion, l'assemblée prononça l'ajournement. Cette mesure hautement improuvée par les Montagnards et une grande partie des Girondins, excita au plus haut point l'effervescence du peuple, qui y vit une trame ourdie entre le roi et la législature dans l'objet de sauver le général que sa conduite après le 20 juin avait fait considérer comme le drapeau de la contre-révolution. Robespierre à la tribune des Jacobins demanda la déchéance du roi, et ce vœu ayant été adopté dans les assemblées des sections, Paris prit de toutes parts un aspect insurrectionnel.

Ce fut dans ce moment qu'on put remarquer la première hésitation qui se fit sentir chez des hommes auxquels jusqu'alors on n'avait pas pu reprocher de vouloir arrêter le torrent révolutionnaire. La question de la déchéance ayant été portée à l'assemblée, on vit Vergniaud et Brissot s'opposer à cette mesure, et combattre non son principe, mais son opportunité. Dénoncée aux Jacobins, leur opinion y fut l'objet du blâme de tous ceux qui avaient placé leurs espérances dans l'insurrection, et on doit reconnaître, pour être juste, que les Montagnards n'eurent pas tort cette fois de représenter les chefs de la Gironde comme voulant prolonger l'agonie de la royauté. Nous admettons d'autant plus volontiers la vérité de cette accusation que nous n'aurions pas le courage nécessaire pour condamner des hommes qui se montrèrent indécis au moment où il fallait donner le signal de la plus effrayante des catastrophes. Si les Girondins furent assez clairvoyans pour prévoir que le jour de la victoire du peuple serait aussi celui de la vengeance, et que la journée du 10 août serait grosse des jours de septembre, au lieu de nous sentir disposés à suspecter leur patriotisme, nous honorerions le sentiment d'humanité qui vint ralentir leur ardeur jusques-là si énergique, et nous les plaindrions sincèrement d'avoir joué un rôle forcé sur la scène politique, à une époque qui devait constater l'impuissance de la sagesse humaine, et couvrir la révolution française d'une souillure ineffaçable.

Les événemens au reste se succédèrent avec une rapidité qui ne permit pas d'écouter les conseils de la prudence et de la modération. L'indécision montrée par la Gironde, ayant donné de l'espoir aux constitutionnels, ce fut sous cette impression que fut reprise la discussion relative au général Lafayette et le décret d'accusation finit par être repoussé à une forte majorité.

Cette résolution prévue depuis quelques jours fut le signal de la révolution du 10 août. Le parti insurrectionnel convaincu que l'assemblée, après avoir absous Lafayette, n'aurait pas assez d'énergie pour prononcer la déchéance de Louis XVI, jugea qu'il était temps d'en finir avec le pouvoir parlementaire et la royauté. L'insurrection fut donc mise à l'ordre du jour.

La journée du 10 août qui fut le plus grand épisode ré-

volutionnaire, est aussi un de ceux sur lesquels l'Histoire Parlementaire renferme les révélations les plus intéressantes. Nous ne croyons pas qu'il existe sur cet événement, dans aucun ouvrage historique, des détails aussi circonstanciés et aussi propres à faire connaître les causes de l'insurrection et les moyens employés pour assurer la victoire au peuple. Jusqu'ici, le 10 août a été considéré plutôt comme une conjuration dans laquelle s'étaient réunis les hommes exaltés des divers partis, que comme un soulèvement général de la population de la capitale. Sans contester l'influence très-réelle qu'eurent en effet sur les masses les grandes notabilités révolutionnaires, l'Histoire Parlementaire démontre par des documens irrécusables que l'insurrection fut décidée par le peuple lui-même, et que toutes les mesures relatives aux circonstances furent votées dans l'assemblée des sections, comme s'il se fut agi d'une délibération ordinaire. Des commissaires furent nommés pour remplacer la commune, et cette municipalité insurrectionnelle s'empara de l'Hôtel-de-Ville, dans la nuit du 10 août.

Ce fut elle qui ordonna le combat, et parmi ces hommes qui renversèrent ainsi en quelques heures la plus ancienne des monarchies de l'Europe, il est curieux de n'avoir à compter presque que des noms obscurs. C'est à peine si on peut attribuer une part dans le mouvement populaire à *Danton* et à *Camille Desmoulins*, qui figuraient cependant dans la nouvelle municipalité, et quant à Robespierre, nommé aussi membre de la commune, il y parut seulement plusieurs jours après le combat. Ainsi ce fut malgré l'absence, et, pour ainsi dire, malgré la neutralité des chefs de parti, que le peuple fut vainqueur de la royauté en 1792, et nous avons vu ce phénomène se renouveler en juillet 1830.

La révolution du 10 août devait nécessairement profiter à celui des deux partis démocratiques qui avait appelé le peuple aux armes et qui, à défaut de bras, avait fourni à l'insurrection son appui moral. Les montagnards restèrent donc maîtres du champ de bataille, et au moyen de la nouvelle commune, ils exercèrent sur la capitale une dictature absolue. Que faisait pendant ce temps-là l'assemblée? Les constitutionnels ayant abandonné leur poste, les Girondins étaient restés à peu près seuls. Privés du concours de leurs collègues et de toute influence sur la population parisienne, ils ne désespérèrent pas cependant du salut de la patrie, et ils comprirent toute l'importance qu'il y avait à conserver le seul pouvoir capable de préserver la France des horreurs de l'anarchie. L'urs principes d'ailleurs leur faisaient un devoir impérieux de se dévouer plus que jamais à la chose publique, car, s'ils avaient désapprouvé l'insurrection à cause de ses fatales conséquences, ils reconnaissaient tous le droit qu'elle avait consacré, et détournant leurs regards des scènes de désolation offertes par la capitale, ils s'occupèrent sans relâche des mesures qui devaient survivre aux momens de crise. L'assemblée vota d'abord la suspension du roi, puis, sur le rapport de Guadet, elle décréta la convocation d'une convention nationale, et la loi en vertu de laquelle devaient être élus les membres de cette assemblée. Tout Français, âgé de 21 ans, fut déclaré apte à concourir à l'élection des députés sans aucune condition de cens, et il ne faut pas croire que cette loi, la plus démocratique qui ait jamais été exécutée en France, fut imposée à l'assemblée par la force, car les Montagnards la combattirent à cause de la conservation du principe de l'élection à deux degrés, et le tocsin fut le point de sonner pour donner le signal d'une nouvelle insurrection.

Mais si les agitateurs n'eurent pas le pouvoir de couvrir le peuple au massacre de la représentation nationale, il leur était réservé d'épouvanter le monde par un de ces forfaits capables de déshonorer la liberté, si ce crime pouvait ravaler ce noble besoin de la civilisation moderne. Après le 10 août, la commune souveraine avait rempli de suspects les prisons de la capitale, et ce fut sur ces infortunés qu'on résolut d'essayer le sanglant système de la terreur. La plupart des historiens de la révolution, M. Thiers surtout, effrayés de ce que les massacres de septembre eurent de hideux, les ont attribués au soulèvement occasionné par la panique qu'excita à Paris la nouvelle de la prise de Verdun et de l'approche des Prussiens. Mais cette triste explication de l'événement le plus funeste de la révolution française ne sera plus permise après la lecture des documens fournis par l'Histoire Parlementaire. MM. Buchez et Roux n'ont rien voulu laisser ignorer au lecteur de ce qui touche au drame lugubre de septembre, et ils n'ont pas craint de consacrer un volume entier à la reproduction des matériaux qui pour la plupart étaient restés inconnus des historiens. Il résulte de leurs recherches que les massacres des prisons furent non-seulement résolus, mais encore organisés et soldés par le comité de surveillance de la commune de Paris dont Marat faisait partie. Ce fut lui qui rédigea, au nom de ses collègues, une circulaire par laquelle les départemens furent invités à prendre l'exemple de la capitale, et la découverte de cette pièce importante prouve que cet homme affreux eut le projet d'établir entre les communes de France une solidarité de carnage et de sang.

Pour compléter le récit des journées de septembre et l'histoire de l'assemblée législative, par le témoignage du seul homme de l'époque doué d'assez d'impartialité pour apprécier, avec une égale justice, les événemens et les partis, MM. Buchez et Roux ont eu l'heureuse idée de publier dans son entier un mémoire justificatif de Garat qui était au ministère en septembre 1792, et les lecteurs leur sauront gré de leur avoir fait connaître cet écrit, vrai chef-d'œuvre de style, de raison et de patriotisme.

Dans un prochain et dernier article, nous rendrons compte des volumes qui commencent l'histoire de la Convention nationale.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(238) Le jeudi trois mars prochain, à dix heures du matin, dans le bassin de la Gare à Perrache, il sera procédé à la vente d'un bateau dit sapin, de la longueur de quarante-neuf pieds, et ses accessoires. Le tout au comptant.

ANNONCES DIVERSES.

(247) Samedi 27 février, il y aura un bal au café du Grand-Orient, au profit des indigens. S'adresser pour les billets audit café; il y aura un bureau pour les billets. Prix du billet: 1 fr.

(245) A VENDRE. — Fonds d'épicerie, rue Champier, n. 1.

(114-7) A PLACER. — Capitaux par hypothèques depuis 1,000 jusqu'à 100,000 fr., pour 10 ou 15 ans si on le désire. S'adresser à Me Chazal, notaire à Lyon, rue Lafont, n. 4.

AVIS AUX CHASSEURS.

Le sieur Louis FRAUX, braconnier, demeurant sur le chemin du Sacré-Cœur, à la Guillotière, près la Ferranderie, prévient Messieurs les chasseurs, qu'il tient des chiens en pension; il se charge de les faire rapporter à l'anglaise. Il les dresse au gré de l'amateur, et répond de leur valeur. Il garantit la maladie aux jeunes chiens. Le tout à juste prix. S'y adresser. (57-9)

(244) MM. May frères, de Besançon, ont l'honneur de prévenir, qu'ils arriveront à Lyon, dans le courant du mois de mars prochain, avec un fort transport de chevaux danois et mecklimbourgeois propres à la voiture et à la selle.

AVIS AUX CULTIVATEURS.

ENGRAIS SANGUINI-PROGRESSIF,

(235) NOIR ANIMALISÉ, Pour fumer les terres, composé avec le sang et la suie, de la fabrique de LEGER et CORDIER.

Cet engrais composé en partie de matières animales, parmi lesquelles le sang domine, connu à peine depuis un an, a mérité d'être distingué des cultivateurs par ses propriétés agricoles; son peu de volume rend son emploi facile, puisque deux hectolitres et demi à trois suffisent pour fumer complètement une bichérée lyonnaise qui est de 360 toises, mesure sur laquelle on peut se baser (soit 15 à 18 hectolitres par hectare).

On peut l'employer avec grand avantage dans les jardins potagers, sans craindre qu'il puisse procurer le moindre mauvais goût aux légumes.

Les résultats obtenus tant dans la grande que dans la petite culture permettent à MM. Léger et Cordier de l'offrir avec garantie aux consommateurs.

Le prix de l'hectolitre (qui pèse 130 livres) est fixé à 4 f. 25 cent., pris à l'établissement.

Le transport de l'engrais se fait dans des sacs. S'adresser à M. Léger, marchand-boucher, rue Raisin, n. 24, à Lyon, ou à la fabrique, à la Guillotière, quartier de la Buire, chemin du Sacré-Cœur, maison Poulailion, à peu de distance du pont.

Le prospectus, qui se distribue aux deux adresses ci-dessus, indique la manière de s'en servir pour toutes les cultures en général. Les personnes, éloignées de la ville, qui désireraient se le procurer, peuvent écrire à M. Léger qui leur fera parvenir franco par la poste.

AVIS AUX CULTIVATEURS.

(240) La matière animale étant la base de tout bon engrais, l'Engrais cruorique se recommande aux cultivateurs par les matériaux qui le composent. Son poids léger rend son transport et son emploi très-faciles. Il est exempt de toute mauvaise odeur et convient beaucoup aux plantes potagères et d'agrément. Son énergie n'est plus problématique; de très-nombreuses applications dans la grande et petite culture permettent au fabricant de l'offrir avec confiance pour tous les emplois où les fumiers ordinaires sont nécessaires.

S'adresser à l'établissement, chemin de la Part-Dieu, aux Charpennes, chez M. H. Charbonneau, qui s'empresse de désavouer toute espèce de rapports avec d'autres établissemens de ce genre comme certaines affiches ont pu le faire supposer au public.

On trouvera, dans l'établissement, de la graine de betterave blanche à sucre, dont on reconnaît aujourd'hui la supériorité sur les racines de disette dans l'économie agricole.

Cette graine sera livrée avec garantie.

Bourse de Paris du 23 février 1836.

Cinq pour cent	109 65	109 55	109 70	109 70
— fin courant	109 70	109 75	109 60	109 75
Quatre pour cent	102 25			
Trois pour cent	80 60	80 65	80 75	80 70
— fin courant	80 65	80 85	80 60	80 85
Rentes de Naples	99 80	99 85	99 85	99 90
— fin courant	99 90			
Rentes perpétuelles	57 1/2			
Emprunt Cortès	1240			
Actions de la Banque	2765			
Quatre Canaux	1240			
Caisse hypothécaire	715			
Emprunt d'Haïti	410			



V. PENICAUD, Rédacteur en chef.